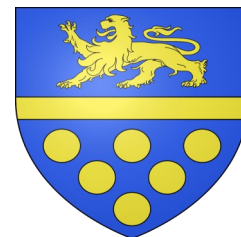




## Flash Infos Cieux N° 9 — Octobre 2023



### Le Mot du Maire

Bonjour,

Depuis 2020 Cieux gagne quelques habitants et dépasse aujourd'hui le millier sur les 41,1 km<sup>2</sup> de la commune, plaçant Cieux, avec une densité de 25 hab/km<sup>2</sup>, dans les territoires ruraux peu peuplé.

L'habitat est groupé dans le bourg et quelques hameaux. Mais un quart des logements est vacant ou des résidences secondaires. Certains, inoccupés, se dégradent et ont un impact défavorable sur l'image de notre commune.

L'offre de logement est peu adaptée aux besoins, pour des raisons de confort ou de qualité thermique.

L'offre de logements locatifs est insuffisante face à la demande de potentiels nouveaux habitants.

Favoriser l'accueil de nouvelles activités, de nouveaux actifs et de nouveaux habitants est primordial. Des logements, des constructions et des rénovations d'anciens habitats et des transformations de granges en habitation sont nécessaires.

La rénovation est d'autant plus nécessaire que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a réduit, avec les contraintes législatives, la surface constructible. Dynamique qui se poursuivra avec la mise en œuvre de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dont la préservation des terres agricoles et zones naturelles ont besoin.

Le Conseil départemental, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) et le Conseil municipal de Cieux mettent en place des dispositifs d'aide aux travaux dans votre habitat. Cette publication vous donne les informations essentielles pour que chacun puisse se saisir des opportunités d'aide à la rénovation.

Ces dispositifs ont le mérite d'exister, ils doivent être sollicités pour le bien de tous et de notre territoire.

N'hésitez pas à venir vers vos élus et la mairie pour plus de précisions.

Bien cordialement.

Le maire, Jean-Marie Esclamadon

### Petit patrimoine privé

Le conseil municipal de Cieux a conventionné avec la Fondation du patrimoine pour l'aide au petit patrimoine privé grâce au dispositif du label de la Fondation du patrimoine.

Ainsi la commune de Cieux s'engage à participer au financement de travaux de restauration approuvés par la Fondation du patrimoine. Parmi les critères de sélection il est requis que la construction soit visible de l'espace public.

Cette aide peut se cumuler avec l'aide semblable en provenance de la CCHLeM ayant adopté le même dispositif.

### HABITAT INDIGNE

0806 706 806 :

LE NUMÉRO « INFO LOGEMENT INDIGNE »

Que vous soyez locataire, victime d'un marchand de sommeil ou d'un logement insalubre ou que vous ayez connaissance d'une telle situation, contactez le numéro 0806 706 806. Un conseiller de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.



### Se prémunir contre les fraudes

Soyez vigilant face aux arnaques à la rénovation énergétique ! Pour réaliser votre projet de travaux en toute sérénité, suivez nos conseils et bons réflexes.

Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah ou d'un organisme public pour vous démarcher.

Pour toute demande d'aide financière, créez votre compte vous-même. Vous pouvez ensuite désigner l'entreprise comme mandataire pour être aidé. En raison des risques d'usurpation d'identité, les entreprises ne sont pas habilitées à créer un compte à votre place, ni à utiliser vos données fiscales ou vos coordonnées.

## Le point d'entrée pour toute rénovation de l'habitat



NOV HABITAT 87



**Nov habitat 87** est le service public d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique performante des bâtiments sur l'ensemble de la Haute-Vienne hors Limoges Métropole. Hébergé par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce service public est financé conjointement par le dispositif de Certificats d'économies d'énergie, la Région Nouvelle Aquitaine, et localement par le Conseil Départemental Haute-Vienne, le SEHV, et les Communautés de communes de la Haute-Vienne.

**Nov habitat 87** assure :

- Une information de premier niveau à la fois juridique, technique, financière et sociale, à destination des ménages, des copropriétaires ;
- Un conseil personnalisé pour définir leurs besoins et baliser le parcours de rénovation ;
- Un accompagnement des ménages éligibles dans leurs travaux de rénovation globale en phase amont du chantier.

**Nov habitat 87** met aussi en œuvre un programme d'information, de sensibilisation et d'animation en direction des particuliers, des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux.

Ce service public contribue à l'éradication des passoires thermiques. Vous pouvez contacter les conseillers de Nov habitat 87 en appelant au 05 55 14 88 42, en envoyant un mail à [contact@novhabitat87.fr](mailto:contact@novhabitat87.fr) ou en complétant le formulaire sur le site <https://www.novhabitat87.fr/>

Les conseillers vous répondront du lundi au jeudi 9h-12h et 13h30-17h et le vendredi 9h-12h. En fonction du nombre de sollicitations, les conseillers peuvent répondre sous 15 jours.

L'accueil physique se fait uniquement sur rendez-vous. Un accueil décentralisé est possible à Bellac.

<https://hautlimousinenmarche.fr/novhabitat87/>

**Aide aux devoirs** : l'encadrement bénévole de l'Aide aux devoirs est à la peine. L'Aide aux devoirs organisée les mardis et jeudis de 17 à 18 heures est assurée par des bénévoles dans le cadre du Sipes. Le nombre important d'enfants demande plus de bénévoles. Un nouvel appel aux bénévoles est donc lancé. Il n'est pas besoin d'être ou d'avoir été enseignant ; l'activité relève plutôt de l'encadrement attentionné et bienveillant, du rappel aux consignes et méthodes propres à tout apprentissage. Des supports et outils sont à disposition et renouvelés. Parallèlement, si une fois les devoirs terminés et les notions acquises, des temps plus ludiques pourront être proposés, l'Aide aux devoirs reste un temps d'apprentissage. La mairie, en consultant les bénévoles et les enseignants, se réserve de droit de privilégier les enfants qui en auraient le plus besoin et de ne plus admettre les élèves qui ne respecteraient pas le fonctionnement de l'Aide aux devoirs.



France Rénov'  
Le service public pour mieux rénover son habitat

PERMANENCE  
à Bellac, 2 place Carnot

Nov habitat 87

CEE Les certificats d'économies d'énergie

le 4<sup>ème</sup> mardi du mois  
de 9h à 12h  
Sur rendez-vous

Région Nouvelle-Aquitaine

En dehors de ces permanences  
05 55 14 88 42  
contact@novhabitat87.fr  
www.novhabitat87.fr



Communauté de Communes Haut Limousin en Marche

une action portée par :



## Le Conseil départemental a lancé son Programme en matière d'habitat privé.

Le Conseil départemental, dans sa volonté d'améliorer l'habitat privé, articule son action avec les territoires et intervient en cohérence avec Nov habitat 87.

Le diagnostic a montré les enjeux : résorption des situations de mal-logements des propriétaires occupants, rénovation énergétique des logements, adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées, réhabilitation des logements locatifs occupés, dégradés ou énergivore.

Au regard de ces enjeux et en cohérence avec les priorités de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la typologie des travaux aidés sont :

Pour les propriétaires occupants : travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé, travaux Ma Prime Rénov sérénité avec un gain minimal de 35%, travaux pour l'autonomie de la personne,

Pour les propriétaires bailleurs : travaux lourds pour réhabiliter un logement locatif occupé.

Les financements prévisionnels sur 5 ans se répartissent ainsi : Anah 9 376 000 €, Conseil départemental 2 241 000 €, les communautés de communes pour 780 000 € dont 150 000 € de notre CCHLeM.

## Rénovation des façades



La commune de Cieix, conjointement avec la CCHLeM s'engage dans une opération de rénovation des façades du centre bourg. La CCHLeM instruira les dossiers. Pour les dossiers sélectionnés les travaux des propriétaires occupants et bailleurs pourront bénéficier des financements suivants :

- 20% de subvention de la Commune,
- 20% de subvention de la Communauté de Communes

Plafond de 15 000 € de travaux HT éligible à la subvention par opération

Le budget communal annuel alloué à cette opération est de 9 000 €.

Le périmètre de l'opération façades dans le cadre de la revitalisation du centre bourg de Cieix est le suivant :

- \* La rue du 11 Novembre 1945,
- \* L'entrée de bourg route de Nantiat pour la parcelle G118,
- \* La partie haute de l'avenue du Lac pour les parcelles G115, G116 et G126,
- \* La partie haute de la rue du 7 Août 1944 pour les parcelles G853, G852, G3, G884 et G53,
- \* La partie basse de la route de Blond pour les parcelles G853, G1046, G1043, G712, G703 et G816,
- \* Le bout de la rue des Ecoles pour la parcelle G37,
- \* Le bout de la rue du Collège pour les parcelles G35, G986, G985, G727, G30, G79 et G896,
- \* La rue du Clocher pour les parcelles G129, G758, G77, G73, G72, G71, G70 et G69,
- \* La Place de l'Eglise pour les parcelles G809, G810, G844 et G845.

## Par petites touches...



## Des améliorations de l'espace public se dessinent...



Les vieux bancs retrouvent une nouvelle jeunesse...et les jeux des enfants sont réparés...

(merci aux élus bénévoles)



Et une nouvelle signalétique prend forme...



## RETOUR SUR LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE



L'exposition hommage sur « **ANDRÉ RAYNAUD, UN ENFANT DU PAYS CHAMPION DU MONDE CYCLISTE** du 11 au 15 septembre dernier a connu un joli succès.

A travers les photographies, les pièces exposées et les vidéos, les visiteurs ont pu se replonger dans les événements et souvenirs de l'époque...

Le samedi 16 septembre une conférence s'est tenue « **sur les chemins de Cieux** » et Jean-François Vignaud, conteur et chroniqueur a pu raconter l'histoire des noms de nos villages, ce devant une assistance fournie.



Merci aux associations, A la page !, les Malicieux, Cieux initiatives et à tous ceux qui ont permis à cette manifestation d'être une belle réussite.

La mairie de Cieux s'associe à la campagne de prévention et de dépistage du cancer du sein.



**Les travaux du bâtiment municipal pour aménager les nouveaux locaux situés 11 allée des loisirs de Mme Julie Chatard, kinésithérapeute, sont achevés.**

**Les patients sont désormais accueillis dans un local de plain-pied avec des espaces aménagés facilitant le travail du praticien.**

**Une inauguration aura lieu le samedi 21 octobre 2023 à 11 heures.**



A la suite de la soudaine fermeture de la boulangerie de Cieux, en coopération avec Mme Thomas (la Tabatière) et Franck Soury (Boucherie), un service de dépôt de pain a été mis en place pour permettre le maintien de ce service essentiel.

La Mairie examine actuellement les possibilités de reprise ou de relance du commerce fermé. Il faudra tout d'abord acquiescer le foncier et monter un projet économique viable auquel les habitants seront associés. Nous y travaillons...

### HALTE AU DEPOT SAUVAGE !

Malgré plusieurs rappels au civisme ou avertissements, nos agents municipaux passent encore trop de temps (parfois une demi journée par agent et par semaine) à ramasser les déchets qui sont abandonnés sur la voie publique pour les conduire à la déchetterie de Saint Junien.

La Gendarmerie Nationale a donc été appelée en renfort et les procédures d'établissement des premières contraventions ont été lancées.

Nous rappelons également à chacun que les encombrants doivent être sortis la veille du passage et les containers rangés, pour ne pas obstruer la circulation des piétons. Civisme quand tu nous tiens...